

Subventions aux communes pour leurs études d'urbanisme



Laval Agglomération

Monsieur Baptiste BOUCAULT

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 85 94

baptiste.boucault@agglo-laval.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Inciter à une approche prospective et globale d'aménagement de bourg pour les 34 communes de l'agglomération de Laval en soutenant la réalisation d'études d'urbanisme pilotées par les communes sur le tissu urbain existant, contribuant :

- À la requalification et à l'adaptation du parc de logements existants aux modes de vie et aux attentes actuels des ménages.
- À la mobilisation des opportunités de création de logements dans l'existant (changements de destination, mobilisation de dents creuses...), dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain et de restructuration / requalification urbaine et s'inscrivant dans des projets plus globaux et structurants d'amélioration du cadre de vie et de requalification urbaine.

Avec la modification du PLH en 2019, l'action a été complétée par une aide aux études de faisabilité architecturale afin d'intervenir à l'échelle du bâti/de l'immeuble dans le but d'accompagner les porteurs de projets, tant les communes que les propriétaires privés, dans une réflexion globale et de qualité sur la faisabilité de l'opération.

TYPE D'AIDE

Subvention. Formalisation d'un règlement en 2019, réajusté en 2021.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Laval Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Communes / et propriétaire pour les études de faisabilité architecturale

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Toute étude d'urbanisme portant sur le tissu urbain existant (centre-bourg / centre-ville ; lotissements des années 50-70) :

- Étude d'ensemble à vocation habitat, intégrant les différentes dimensions relatives au cadre de vie : habitat, commerces, équipements, mobilités,
- Étude prospective permettant de définir une vocation habitat pour le secteur concerné à horizon 10-15 ans et, sur cette base, d'établir un plan guide stratégique, une programmation de logements,
- Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire sera recherchée mais pas systématique : urbaniste, sociologue, expert habitat...

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Étude de faisabilité architecturale : 50% du coût HT, dans la limite de 2 500€ de subvention par projet

Étude urbanisme : 50% du coût HT, dans la limite de 25 000€ de subvention par projet. Subvention cumulable avec les autres subventions (ADEME, etc.) dans la limite de 80% de subvention, soit un reste à charge minimum de 20% pour la commune.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

CAUE.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'AP 2019-2024

AP 2019-2024 : 140 000 €.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Étude urbanisme :

En 2023 : engagement de 6 440€ pour 1 commune

En 2022 : engagement de 5 000€ pour 1 commune

Étude urbanisme :

En 2020 : engagement de 3 800€ pour 2 communes

En 2021 : engagement de 5 475€ pour 3 communes

Étude de faisabilité architecturale :

2021 : engagement de 6 000€ pour 3 projets (2 communes, 1 propriétaire privé)

